



Ville de Lévis



PLAN DE RÉTABLISSEMENT COVID-19

PROJET

Préparé par le coordonnateur municipal de la sécurité civile

Avril 2020 – Version 2

TABLE DES MATIERES

1. MISE EN CONTEXTE	3
2. FONDEMENTS DU PLAN DE RÉTABLISSEMENT.....	4
3. OBJECTIF DU PLAN DE RÉTABLISSEMENT.....	5
4. STRUCTURE DE COORDINATION.....	5
5. TABLEAU DE BORD.....	6

1. MISE EN CONTEXTE

Depuis le début de l'année 2020, un nouveau type de virus (le SARS-CoV-2) infecte les personnes et engendre la COVID-19. La maladie s'est rependue à travers le monde et, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'état de pandémie. Au Québec, dès le début du mois de mars, le gouvernement a rapidement déployé des mesures de contrôle afin de limiter les impacts sur la population et sur le réseau de la santé. Parmi celles-ci, soulignons la distanciation sociale, l'interdiction de rassemblement, la fermeture des services jugés non prioritaires et le confinement des personnes à risque à leur résidence.

La Ville de Lévis s'est conformée aux orientations gouvernementales. Pour ce faire, elle a élaboré un plan d'action en matière de prévention, de préparation et d'intervention visant notamment à assurer la continuité des prestations de services essentiels à la population, la réorganisation du travail et la santé et la sécurité des employés. Le rapport de coordination et le plan d'action ont évolué au fil des changements dictés, entre autres, par les orientations du gouvernement du Québec en matière de santé publique. Le rapport de coordination et le plan d'action dans leur forme actuelle prendront fin au cours de la semaine du 20 avril (semaine 6), et évolueront vers le plan de rétablissement. Il est important de mentionner qu'en fonction de l'évolution de la situation pandémique et des décisions gouvernementales, un retour à la phase d'intervention pourrait être requise.

Vendredi le 10 avril 2020, lors de la conférence de presse quotidienne sur la COVID-19, le premier ministre du Québec, M. François Legault, mentionnait : « *On va espérer que les résultats, les données continuent d'être bonnes, mais il y a toutes les raisons de croire qu'on est en train d'atteindre, là, le fameux pic, le fameux sommet. Donc, ça va se stabiliser puis ensuite redescendre. Puis je pense qu'on va, en tout cas, je l'espère, être capable, dans les prochains jours, de passer à une nouvelle étape* ». En ce qui a trait à la nouvelle étape, le premier ministre précisait qu'il pourrait dans les prochains jours, voire semaines, commencer à réactiver l'économie. À cet égard, mentionnons que le gouvernement a d'ailleurs annoncé le 14 avril dernier la réouverture de certains services telle la construction résidentielle, les centres de jardinage, les commerces de piscines et les ateliers mécaniques.

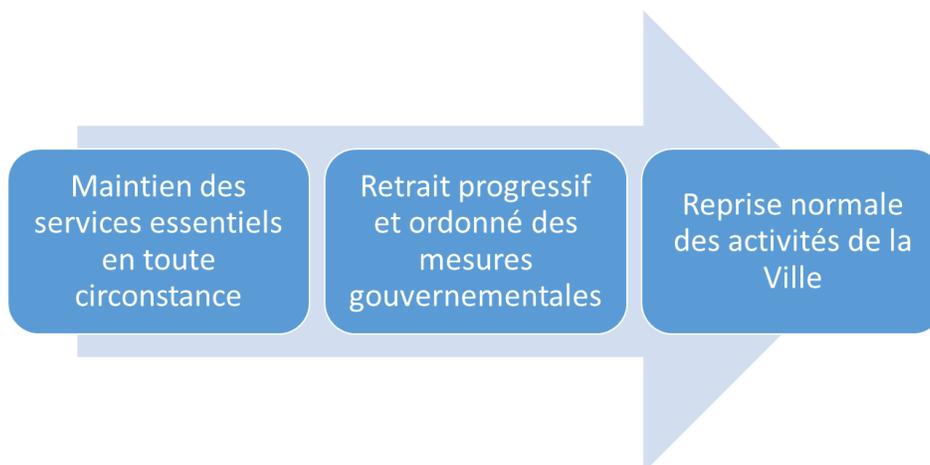
Dans la suite logique des événements et à la suite de certaines mesures gouvernementales déployées, la Ville de Lévis souhaite être proactive face à un déconfinement progressif et ordonné. À ce titre, la Ville se doit de mettre en place un plan de rétablissement basé sur 7 grands axes stratégiques, soit : processus internes, maintien des activités et des fonctions critiques, transformation et innovation organisationnelle, soutien à la population, finances et économie, communications et gestion de la sécurité civile.

2. FONDEMENTS DU PLAN DE RÉTABLISSEMENT

Le plan de rétablissement a été conçu en s'inspirant de la logique d'un système de gestion intégré¹ permettant d'élaborer une stratégie et ensuite, de la traduire en actions opérationnelles puis finalement, de l'adapter selon l'évolution de la situation. Cette vision systémique est illustrée dans le cycle ci-dessous.



Pour élaborer le Plan, trois prémisses ont été considérées. Premièrement, la Ville doit maintenir les services essentiels à la population en toute circonstance. Deuxièmement, nous estimons qu'il y aura un retrait progressif et ordonné des mesures gouvernementales actuellement en place. Troisièmement, le plan considère deux scénarios quant à la reprise normale des activités de la Ville. Le premier, optimiste, cible une reprise de l'ensemble des activités pour le 1^{er} février 2021 et le second, réaliste, cible une reprise au 1^{er} juillet 2021. Ces scénarios reposent sur le retrait complet des règles de distanciation sociale, par le gouvernement du Québec.



¹ Système de gestion intégré basé sur l'œuvre de Kaplan et Norton

3. OBJECTIF DU PLAN DE RÉTABLISSEMENT

Le plan de rétablissement a été conçu dans l'objectif de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les actions qui devront être déployées afin de soutenir un retour efficient visant un retour à la normal du fonctionnement de l'organisation. Autrement dit, il est à prévoir que bon nombre des mesures déployées par le gouvernement jusqu'ici seront retirées graduellement en fonction de l'évolution de la propagation de la COVID-19. Dans un tel contexte, la Ville devra s'ajuster aux règles édictées par le gouvernement du Québec.

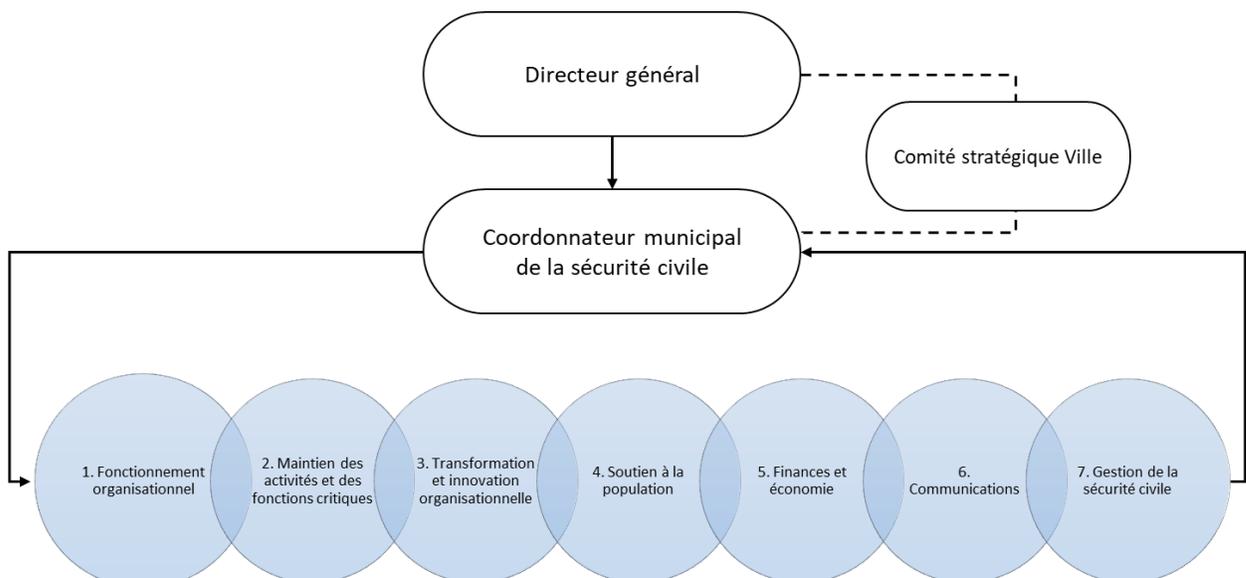
Par ailleurs, le plan de rétablissement doit également favoriser une adaptation de l'organisation aux changements sociaux qui se déroulent actuellement dans la collectivité. Cela se traduit entre-autres par l'implantation grandissante du télétravail, la prestation virtuelle de certains services et l'intégration de la distanciation sociale ainsi que des meilleures pratiques sanitaires dans le milieu de travail.

En sommes, le plan de rétablissement vise non seulement la remise en état, mais également la transformation et l'innovation de l'organisation aux changements qui se sont opérées socialement et qui deviendront, pour certains, permanents.

4. STRUCTURE DE COORDINATION

Pour implanter efficacement le plan de rétablissement et en suivre l'évolution, une structure de coordination a été implantée. Celle-ci est subdivisée en trois grands volets :

- Stratégique qui dirige et coordonne les orientations.
- Veille et coordination dont le rôle est d'effectuer une veille des changements dans les orientations gouvernementales et de suivre l'avancement concerté des actions.
- Mise en œuvre des actions et des sous-comités de travail.



5. TABLEAU DE BORD

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS
1. FONCTIONNEMENT ORGANISATIONNEL	<p>1.1. Assurer la réintégration des différentes activités par direction en orchestrant un déconfinement progressif et ordonné découlant des décisions gouvernementales</p> <p>Responsable : Gaétan Drouin</p>
	<p>1.2. Assurer le respect des règles de prévention, d'hygiène et d'ergonomie de nos travailleurs et sous-traitants</p> <p>Responsable : Manon Gauvreau</p>
	<p>1.3. Assurer le soutien psychosocial pour nos employés et leurs familles</p> <p>Responsable : Manon Gauvreau</p>
	<p>1.4. Adapter les relations et conditions de travail à la situation d'exception</p>
2. MAINTIEN DES ACTIVITÉS ET DES FONCTIONS CRITIQUES	<p>2.1. Assurer en toute circonstance les activités et fonctions critiques au sein de l'organisation</p> <p>Responsables : Luc de la Durantaye (2.1A) Manon Gauvreau (2.1B)</p>

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS
3. TRANSFORMATION ET INNOVATION ORGANISATIONNELLE	3.1. Adapter l'offre de service aux opportunités engendrées par la gestion de la pandémie Responsable : Christian Tanguay
4. SOUTIEN À LA POPULATION	4.1. Soutenir les populations vulnérables Responsable : René Tremblay
5. FINANCES ET ÉCONOMIE	5.1. Assurer un suivi des revenus et dépenses et la mise en place de contremesures afin de maintenir un équilibre budgétaire Responsable : Marcel Rodrigue
	5.2. Mettre en place un plan de relance économique Responsable : Philippe Meurant
6. COMMUNICATIONS	6.1. Adapter le plan de communication interne Responsable : Christian Tanguay
	6.2. Réaliser un plan de communication externe Responsable : Christian Tanguay
7. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE	7.1. Réaliser un débriefage et développer un plan d'action stratégique afin de revoir l'organisation de la sécurité civile à la Ville de Lévis Responsable : Luc de la Durantaye